

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 4 octobre 2024**

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	6

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre-octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
30/09/2024

Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Christophe Michel, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.

Procuration : Caroline Blain à Guillaume Bouhin, Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Marie Destaing, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.

Secrétaire de séance : Frédéric Garreau.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-10-064**OBJET : Convention Météo France.**

Le Maire indique qu'une convention signée en 2016 entre la commune de Levier et Météo-France prévoit la mise à disposition d'un terrain de 20 m² pour y héberger sur la parcelle ZI 104 un parc à instruments météorologiques. La convention arrive à son terme à la fin de l'année, il est donc nécessaire de la renouveler.

Le Maire précise que la présente convention est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel de 300 euros (trois cents euros) pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement deux fois au maximum. La convention commencera à courir à partir du 1^{er} janvier 2025.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valident la signature de la nouvelle convention entre la Commune de Levier et Météo-France aux conditions précisées ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20241004-2024_10_064-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.